

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUAFLES

Le mercredi 16 décembre 2020 à 19h30

PRESENTS : A. FROMENT PROUVOST - P. PENARD - O. RICOLLEAU - B. MEGRET - L. FAURE - K. POUILLAIN - P. BARTOLI - M-T. PEZET – M. LEVASSEUR-DUSSART

ABSENT : A. DRUON – N. LEPRETRE – S. SAINT-GERMAIN – A. DERREY – A. MARC (excusé) - P. LEHALLEUR

POUVOIR : A. DRUON a donné pouvoir à O. RICOLLEAU ; N. LEPRÊTRE a donné son pouvoir à A. FROMENT PROUVOST ; S. SAINT GERMAIN a donné son pouvoir à Murielle LEVASSEUR - DUSSART ; A. DERREY a donné son pouvoir à A. FROMENT PROUVOST ; P. LE HALLEUR a donné son pouvoir à P. BARTOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia PENARD

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h30.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune n'étant signalée, le compte-rendu est signé ce jour.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter deux délibérations, l'une pour la demande de tenue de cette séance à huis clos et l'autre pour encaissement d'un remboursement exceptionnellement payé en espèces. Aucun des membres ne s'y opposant, il est décidé d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

HUIS CLOS

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs demandes ont été adressées à la mairie afin que ce conseil se tienne à huis-clos, compte tenu de la configuration de la salle et des dispositions légales. Elle propose aux conseillers qui le souhaitent de s'exprimer. Les conseillers présents indiquent à l'unanimité leur accord pour la tenue du conseil à huis-clos.

CŒUR DE BOUAFLES - TRAITE DE CONCESSION

Mme le Maire rappelle que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, tant sous l'ancienne mandature que depuis les nouvelles élections, avec le groupe de travail sur le Cœur de Bouafles.

Ces réflexions ont conduit au choix d'un traité de concession avec la SPL Normandie Axe Seine, pour une durée de 3 ans, sur l'emprise de la tranche 1 du projet. La concession comporte l'acquisition du foncier, l'aménagement des voies et réseaux, la division parcellaire et la revente de parcelles de terrains aménagées. Le budget prévisionnel est équilibré à 1 357 430 euros. Il comprend notamment le montant des travaux et les honoraires des différents intervenants.

Mme le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer la convention telle que jointe à la convocation.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

CŒUR DE BOUAFLES - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER

Lors de ces mêmes groupes de travail, l'attention a été portée tout particulièrement sur le permis d'aménager, qui détaille les caractéristiques et l'emplacement des équipements publics, mais également les droits et devoirs liés aux futures habitations. Cette première tranche comportera 29 parcelles de terrains à bâtir, d'une superficie moyenne de 575 m².

Mme le Maire demande la validation de l'avant projet proposé par Espace Libre et l'autorisation de déposer le permis d'aménager au nom de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

CŒUR DE BOUAFLES - RECOURS A UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)

Madame le Maire expose que comme cela avait été évoqué lors de plusieurs réunions de travail et séances du conseil municipal, le recours à une procédure de DUP pourrait intervenir si les négociations avec un ou plusieurs propriétaires situés sur le projet « Cœur de Bouafles » ne parvenaient pas à aboutir. La DUP est un outil permettant à terme d'acquérir les biens nécessaires à la faisabilité du projet aux fins d'intérêt général, la commune possède actuellement plus de 50% de la superficie du projet global. Le lancement de cette procédure ne remet pas en cause les négociations amiables actuellement en cours ou qui viendraient à aboutir.

Mme le Maire propose de l'autoriser à lancer les démarches et formalités liées à la déclaration d'utilité publique.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

CŒUR DE BOUAFLES – Rénovation de la mairie – Choix de l’architecte

Mme P. Bartoli expose que dans le cadre de l’aménagement de la mairie, un appel d’offres en procédure adaptée (car les honoraires sont inférieurs à 40 000 euros HT) a été organisé.

2 architectes se sont manifestés et ont donc été sollicités. Ils se sont déplacés pour bien appréhender les problématiques du bâtiment existant et les besoins exprimés par la commune.

Un seul d’entre eux a répondu. Il s’agit du cabinet O2 Architecture, qui s’appuiera sur l’expertise des sociétés EURL Thierry Lebaron et BET Technic-Consult SARL.

Le cahier des charges qui leur a été remis a demandé précisément à ce que l’esprit du lieu soit préservé. Des études phonique, thermique, ainsi qu’une réorganisation des pièces des différents étages sont prévues. Une isolation thermique et une reprise de la toiture sont également envisagées.

Les coûts de travaux estimés sont de 260 000 euros HT (pour 270 m²). Après réunion de la Commission d’Appel d’Offres en date du 10 décembre et sur proposition de celle-ci, Mme le Maire demande l’autorisation de signer la proposition de mission de maîtrise d’œuvre faite par le cabinet O2 Architecture pour un montant de 38 220 euros HT.

Cette proposition est acceptée à l’unanimité

EGLISE - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Mme le Maire rappelle que les travaux initiés sur la toiture de l’Eglise sont terminés. Le montant est intégralement pris en charge par les différents subventions (pour mémoire, DETR, Fonds de concours SNA, Mon village – Mon amour, Sauvegarde de l’Art Français, Fondation du Patrimoine).

Quelques conseillers indiquent qu’il est cependant dommage que des travaux supplémentaires n’aient pas fait l’objet d’une demande d’avenant (par exemple démoussage de la toiture de l’église, réfection d’une pièce de bois endommagée par l’eau dans le chœur...) Des devis avaient été demandés mais n’ont pas été fournis. Les fonds obtenus par le biais de la fondation du Patrimoine ne peuvent être versés qu’à hauteur de 2000 euros puisque la somme des subventions ne peut pas dépasser le montant de la facture totale.

Afin de percevoir ces fonds, une convention doit être signée entre la Fondation du Patrimoine et la Commune.

Mme le Maire demande donc l’autorisation de signer cette convention.

Cette demande est acceptée à l’unanimité.

CONVENTION AVEC SVVS

Mme le Maire expose que pour des raisons de sécurité routière, le chemin de l’Epingle sera mis en sens unique, et la partie du chemin Raymond Marc située entre la Rue de Mousseaux et le chemin de l’Epingle deviendra piétonne.

La signalisation routière est prise en charge à 50% par le Syndicat de Voirie Vexin Seine (SVVS).

Mme le Maire demande l’autorisation de signer la convention concernant ce projet, pour un montant total de 505,23 euros, soit 252,61 euros pour la commune.

Cette proposition est acceptée à l’unanimité

COVID-19 – CONVENTION avec SNA pour produits de désinfection

Mme le Maire rappelle que des produits sanitaires ont été achetés de façon globale par SNA et ont été redistribués aux communes qui en avaient fait la demande. Afin de payer la facture s’élevant à 604,90 euros HT, Mme le Maire demande l’autorisation de signer la convention afférente.

Cette demande est acceptée à l’unanimité.

ENCAISSEMENT D’ESPECES

Mme le Maire indique qu’un acte de vandalisme avait été perpétré cet été sur le portillon d’accès au parc de jeux d’enfants situés en haut de la Voie des Genêts. Les auteurs ont été interpellés par la gendarmerie et ont payé la facture de réparation des dégâts en espèces. Mme le Maire explique que la trésorerie demande une délibération pour cette procédure exceptionnelle. Il est donc proposé d’émettre un titre à destination de la Trésorerie pour un montant de 60 euros TTC.

Cette demande est acceptée à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Concours des illuminations :

Une quinzaine de foyers est inscrite, le jury passera le 18 décembre à 18h.

Un 2^e passage du jury aura lieu le lundi 28 décembre à 18h.

Les lots seront distribués au domicile des gagnants après décision du jury.

CEMEX – Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

La réunion s'est tenue en visio-conférence. Un point sur l'activité a été fait et le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie a présenté les travaux réalisés sur le sentier des Rossignols (radeaux, pontons, observatoire), qui est dorénavant réouvert.

SNA – Factures d'eau

Un message a été envoyé par Mme le Maire au Service de l'Eau de SNA, portant notamment sur l'incohérence entre la date des relevés et la date de la facture, avec un délai de paiement très court et juste avant les fêtes de fin d'année, le fait que certains abonnés ont été facturés sur des estimations très éloignées du réel, et le prix de l'eau ...

Le Vice-Président Guillaume GRIMM de SNA a répondu, indiquant que les demandes de factures ont été envoyées à la Trésorerie fin octobre, mais n'ont été traitées par celle-ci que fin novembre, d'où un envoi début décembre. Les rappels ne seront pas effectués avant le 20-janvier.

Concernant les relevés, il indique que lorsque les personnes sont absentes et qu'elles ne renvoient pas l'index, elles ne reçoivent qu'une estimation (à noter que certains abonnés ne sont jamais présents et n'ont jamais renvoyé les index), ceux-ci vont être contactés.

Enfin concernant le prix de l'eau, celui-ci subit les augmentations dues au rattrapage du prix moyen sur toute l'agglomération, comme cela avait été expliqué en 2018. Les différentes taxes sont fixées par l'Etat. Le montant global de la facture est plus élevé que lorsque la régie était municipale puisque la TVA s'applique sur le prix de l'eau, ce qui n'était pas le cas auparavant.

PLAN LOCAL D'URBANISME – Groupe de travail

Une première réunion concernant la modification du PLU a eu lieu avec le chef de service de l'Instruction du Droit des Sols de SNA. Elle a permis d'identifier les démarches à réaliser en vue de cette modification.

ARRETE SUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

La Préfecture a refusé l'article concernant l'utilisation des ballons, lanternes, et autres objets volants. Elle nous demande d'être moins général et d'étudier les demandes soit au cas par cas, soit en fonction des saisons (notamment pour les risques d'incendie). Une modification sera effectuée sur cet article.

REUNION DU S.I.E.G.E. 27

Mme M.T. Béziel indique avoir participé à la réunion du siège qui s'est tenue en visio-conférence.

Elle indique que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics sont subventionnés par le SIEGE, mais plus par la région. Un groupement de commandes est mis en place pour l'achat de l'électricité, mais notre commune est en-deça des consommations minimales, il n'y a pas d'intérêt à y participer, cela avait déjà été vu par M. A. Druon, il y a quelques mois.

CENTRE DE GESTION 27

Le dossier des lignes directes de gestion déposé par la commune auprès du CDG 27 a reçu un avis favorable.

Le dossier du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) est déposé et sera étudié par les services en janvier.

VOIRIE

Il convient de relancer la société ORANGE afin que les voies qui ont été dégradées lors du passage de la fibre soient remises en état (Voie aux Vaches notamment).

ZONE ECO SEINE – Permis de construire TERRAVIVRE

L'IDS a refusé le permis en suivant les prescriptions de la DDTM. Ils souhaitent que le bâtiment soit au niveau du sol actuel, et pas au niveau de la route. La société TERRAVIVRE ne souhaite pas poursuivre ce projet.